



PRÉFET DE L'YONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à la révision du Plan de Prévention des Risques de ruissellement (PPRr) et coulées de boues du bassin versant du Chablisien sur les communes de Beine, Béru, Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Chitry-le-Fort, Collan, Courgis, Fleys, Fontenay-près-Chablis, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Poilly-sur-Serein, Préhy, Saint-Cyr-les-Colons, Villy et Viviers

Le public est averti qu'en exécution du Code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral n° DDT-SEFREN-URN-2026-20 du 11 août 2026, il sera procédé à la mise à l'enquête publique de la révision des PPRr de ruissellement et coulées de boues sur les 19 communes du bassin versant du Chablisien situées dans le département de l'Yonne du lundi 05 octobre à 9h00 au samedi 07 novembre 2026 à 12h00, soit une durée de 34 jours consécutifs.

Est désigné M. Pascal FOUGERE en qualité de Président de la commission d'enquête. M. Gilles PEYLET et M. René MOREAU sont désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête. M. Michel BREUILLÉ est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'Unité Risques Naturels (URN), personne à joindre M. Mimoun BOUDIA, du Service Forêt, Risques, Eau et Nature (SEFREN), joignable au 03.86.48.42.95 (ou 03.86.48.42.91), de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Yonne – 3 rue Monge – BP79 – 89 011 Auxerre Cedex, maître d'ouvrage du plan, est à ce titre l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Chablis – 1 Place Lafayette, 89800 Chablis. Le dossier complet de l'ensemble des communes sera mis à disposition en format papier et sous format numérique au siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouvertures au public. Le dossier d'enquête au format numérique, ainsi qu'un extrait papier des pièces propres à chaque commune, sont mises à disposition du public dans les mairies respectives, désignées comme lieu d'enquête. Ces éléments seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture au public des mairies.

Le dossier d'enquête au format numérique est également consultable à l'adresse du site internet de la Préfecture de l'Yonne :

<https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-prevention-des-risques/Risques-majeurs/Risques-Naturels/Enquete-Publique-PPRr-du-Chablisien>

Et sur un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7565/>

Un membre de la commission d'enquête sera présent dans les lieux d'enquête aux dates et heures suivantes pour recevoir en personne les observations du public. Il est à préciser que le public peut se rendre à l'une ou l'autre de ces permanences sans considération de son lieu de résidence.

- Lundi 05 octobre de 09h00 à 12h00 à Chablis ;
- Mardi 06 octobre de 13h00 à 16h00 à Fontenay-près-Chablis ;
- Mercredi 07 octobre de 09h00 à 12h00 à Béru ;
- Samedi 10 octobre de 09h00 à 12h00 à Maligny ;
- Lundi 12 octobre de 15h00 à 18h00 à Collan ;
- Mardi 13 octobre de 14h00 à 17h00 à Saint-Cyr-les-Colons ;
- Jeudi 15 octobre de 14h00 à 17h00 à Lignorelles ;
- Vendredi 16 octobre de 15h00 à 18h00 à Ligny-le-Châtel ;
- Mardi 20 octobre de 14h00 à 17h00 à Beine ;
- Jeudi 22 octobre de 09h00 à 12h00 à Préhy ;
- Jeudi 22 octobre de 14h30 à 17h30 à Fleys ;
- Lundi 26 octobre de 09h00 à 12h00 à Courgis ;
- Lundi 26 octobre de 14h00 à 17h00 à Viviers ;
- Jeudi 29 octobre de 14h00 à 17h00 à Chemilly-sur-Serein ;
- Lundi 02 novembre de 14h00 à 17h00 à Villy ;
- Mardi 03 novembre de 15h00 à 18h00 à Chitry-le-Fort ;
- Mercredi 04 novembre de 09h00 à 12h00 à La Chapelle-Vaupelteigne ;
- Jeudi 05 novembre de 14h00 à 17h00 à Chichée ;
- Vendredi 06 novembre de 14h00 à 17h00 à Poilly-sur-Serein ;
- Samedi 07 novembre de 09h00 à 12h00 à Chablis.

Le public est informé qu'il pourra rencontrer les membres de la commission d'enquête à la permanence de son choix, indépendamment de sa commune de résidence.

Les observations et les propositions que soulève le projet pourront être consignées dans les registres d'enquête disponibles dans chaque lieu d'enquête (mairies) et au siège de l'enquête (mairie de Chablis).

Les observations et les propositions pourront également être adressées par voie postale à la mairie de Chablis (Mairie de Chablis – Monsieur le Président de la commission d'enquête – PPRr du Chablisien – 1 Place Lafayette, 89800 Chablis), ou par courriel à l'adresse :

enquete-publique-7565@registre-dematerialise.fr

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Yonne statuera sur l'approbation du plan, éventuellement modifié, sur les communes précitées.

La DDT de l'Yonne publiera le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sur la page internet du site de la Préfecture de l'Yonne précité.

Par ailleurs, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, à la mairie de Chablis.

La durée de mise à disposition de ces documents sera au minimum d'un an à compter de la décision finale.